



Litige sur la séparation des biens

Par **Romain2409**, le **27/02/2020 à 09:42**

Je viens de me séparer de ma conjointe avec qui nous avons acquis une maison principale et un immeuble de rapport à 50% chacun.
Comment cela se passe lorsque les 2 personnes veulent reprendre les biens à 100%?
Une des deux parties est-elle obligée de revendre ses parts à l'autre ?

Par **morobar**, le **27/02/2020 à 11:05**

Bonjour,
Comme nos boules de cristal sont brisées depuis longtemps, on ne sait pas dans quelles conditions ces acquisitions sont intervenues, ni s'il existe un droit de préemption...
Il paraît donc plus sage de contacter le notaire qui a rédigé l'acte ou les actes et de lui demander conseil, en fonction du résultat recherché.